

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2012 DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'examiner la motion de Madame la Conseillère Monique Bolognini et de Monsieur le Conseiller Serge Rinsoz en vue d'une étude visant à créer un centre d'animation socio-culturel à Pully.

Composition de la commission ad hoc : Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux Christian Polin, président, Monique Bolognini, représentant les motionnaires, Edith Carey, Simone Collet, Catherine Corfù Baracchini, Marine Haldy, Annie Mumenthaler, Nicole Panizzon, François Khosrov.

Date et lieu de la séance : lundi 5 mars 2012, 18h00, Direction de la Jeunesse et des Affaires sociales, Avenue du Prieuré 1, 1009 Pully.

Représentants de la Municipalité : Monsieur le Conseiller municipal Daniel Margot, Directeur de la Jeunesse et des Affaires sociales, Monsieur Alain Delaloye, Chef du Service de la Jeunesse et des Affaires sociales.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

Présentation de la motion :

Mme la Conseillère Monique Bolognini commente sa motion. Celle-ci trouve son origine dans le constat qu'il n'y a pas à Pully d'institution fondée sur l'intergénérationnel. Plutôt que de demander d'emblée la création d'une structure conçue à cette fin, les motionnaires ont estimé opportun de procéder à une démarche progressive. Il s'agit donc, dans un premier stade, de recenser les activités existantes, publiques ou privées, et les besoins, exprimés ou constatés. Puis, à partir de là, il sera envisagé la mise sur pied éventuelle d'un organisme dont la forme restera à définir.

Mme Bolognini précise que sa motion vise uniquement la réalisation d'une étude. La concrétisation d'une structure reste donc, au stade actuel, du domaine de l'avenir et de l'éventuel. Les étapes ultérieures dépendront des conclusions des analyses à conduire (faisabilité, adéquation des objectifs et des coûts). Elles se déploieront dans le cadre des dispositions légales et réglementaires régissant les institutions communales.

Position de la Municipalité :

Avant de donner la parole à la Municipalité, le Président relève une coïncidence : le but de la motion, telle que rédigée le 7 novembre 2011, se trouve incorporé dans le programme de législature de la Municipalité exposé en conférence publique par

celle-ci le 23 février 2012. Selon M. le Municipal Daniel Margot, mieux que d'une coïncidence, il s'agit plutôt d'une « rencontre », mais en tout cas pas d'une connivence. Lors d'une question précise sur ce point posée ultérieurement par un membre de la Commission, M. Margot a souligné à nouveau qu'il n'y a pas eu concertation entre les motionnaires et la Municipalité.

Sur le fond, M. le Municipal Margot constate que l'idée de la création d'un centre d'animation socio-culturel, qui est à l'origine de la motion Bolognini-Rinsoz, rejoint bien les aspirations de la Municipalité. Elle figure, soit en filigrane soit clairement explicitée, dans trois éléments du programme de législature :

- Dans les priorités : « La Municipalité souhaite soutenir et promouvoir les actions visant à améliorer les liens et la solidarité entre habitants et générations, afin que Pully soit une cité attractive, vivante et conviviale. »
- Dans les objectifs : « favoriser et contribuer à la création d'un centre socio-culturel ».
- Dans les mesures-actions : « analyser les attentes pour un centre socio-culturel et inventorier les activités existantes et les synergies possibles ».

Ainsi, la motion Bolognini-Rinsoz recoupe assez précisément le 3^{ème} point ci-dessus, à savoir celui qui consiste à « analyser les attentes pour un centre socio-culturel et inventorier les activités existantes et les synergies possibles ». Pour cette raison, la Municipalité se déclare acquise à la motion. Toutefois, elle verrait d'un œil favorable la transformation de celle-ci en postulat puisque cet instrument, de par sa souplesse, correspond mieux au stade de l'étude qu'à celui de la réalisation.

Poursuivant dans l'exposé des réflexions et des intentions de la Municipalité sur l'ensemble de cet objet, M. le Municipal Margot passe la parole à M. Alain Delaloye pour que celui-ci présente à la Commission le mandat que la Municipalité a confié à Pro Senectute et dont le Conseil sera informé le 14 mars 2012. Il s'agit d'une analyse de la situation des aînés à Pully, élément important de la solidarité à développer entre habitants et entre générations. Cette enquête, qui durera une année, établit d'ores et déjà une double prise de conscience :

- d'une part la solitude des aînés, que l'on a tendance à sous-estimer dans une commune où 23% des habitants ont plus de 65 ans ;
- et d'autre part la perception par une part croissante de la population qu'il y a là un problème que l'on ne peut ignorer et auquel des solutions doivent être proposées.

Cette étude, dont le coût total sera de l'ordre de CHF 120'000.00 (dont CHF 40'000.00 financés par des subventions), pourra être coordonnée avec d'autres besoins décelés dans le cadre de la proposition Bolognini-Rinsoz.

Délibérations de la Commission :

Du fait des interventions compétentes et variées des membres de la Commission, les différents thèmes abordés sont regroupés par rubriques pour mieux assurer la compréhension et l'exhaustivité du présent rapport.

a) Transformation de la motion en postulat ; retouche du texte sur un mot

Après mûre réflexion et au vu des arguments invoqués, Mme la Conseillère Bolognini a consenti en fin de séance à aménager son texte dans le sens souhaité par la Municipalité. En fin de compte, la motion Bolognini-Rinsoz est donc transformée en postulat.

D'autre part, donnant suite aux suggestions émises par plusieurs membres de la Commission, son texte est amendé sur un seul point en sa page trois, 3^{ème} ligne avant la fin. Au lieu de « ...en vue de la création d'un centre socio-culturel... », il y a lieu de lire « ...en vue de la création **éventuelle** d'un centre socio-culturel... ».

C'est donc sur un postulat, modifié sur un seul mot, que la Commission a voté. C'est la version qui sera soumise au vote du Conseil communal.

b) Coût de l'étude et méthodologie à adopter

Un membre de la Commission s'interroge sur l'extrapolation du coût de l'étude restreinte de Pro Senectute. Ce n'est pas ce coût individuel de CHF 120'000.00 qui est en cause. Mais si l'on désire procéder à une étude élargie aux familles monoparentales, aux personnes seules ou aux désarrois de toute nature, comment arriver à limiter le coût total de notre simple étude préliminaire ? Et, de surcroît, comment procéder pour obtenir un échantillon représentatif si l'on se met à restreindre le champ de l'enquête par mesure d'économie ? La solution la plus simple ne serait-elle pas d'envoyer un questionnaire à toute la population ?

La Commission se livre à plusieurs considérations sur la technique des sondages. Certains trouvent ces réflexions trop abstraites. D'autres estiment que vouloir englober toute la population est inutile et qu'il faut se concentrer sur la jeunesse et les aînés. En l'état, la Commission n'a pas de solution à proposer. Encore que, pour ce qui concerne les étudiants par exemple, leurs centres d'intérêt ne soient guère à Pully, mais sur le campus de l'Université ou de l'EPFL. Voilà certes une population qui habite Pully, mais dont les intérêts socio-culturels sont ailleurs...

c) Consensus sur l'intégration harmonieuse de chacun au corps social et comparaison avec le Centre socio-culturel de Chailly

En faisant abstraction de toute considération financière, un consensus se manifeste au sein de la Commission sur la nécessité de favoriser l'intégration harmonieuse de chacun au corps social et de lutter contre les solitudes de toute nature. Selon les termes de la motionnaire, il y a des ghettos au sein de notre société et il n'est pas tolérable de les laisser se perpétuer.

Un membre de la Commission estime qu'il y a lieu de rester concret et de s'inspirer de ce qui a été réalisé à Chailly. La Maison de quartier est gérée par un animateur de grand talent et les conférences qui y sont données sont d'un excellent niveau culturel. Ainsi, une récente série de conférences sur l'artiste Marguerite Burnat-Provins a suscité un intérêt mérité. De nombreuses personnes seules y retrouvent une qualité de contact qui leur fait défaut dans leur vie de tous les jours.

Cet argument est repris par un autre membre de la Commission, qui estime qu'il faudrait procéder de même à Pully et démarrer à une petite échelle : bridge, conférences, animations, etc.

d) Envergure et/ou localisation du futur centre socio-culturel et rapport qualité/coût de celui-ci

Un membre de la Commission estime que, bien que cela ne fasse pas partie de notre délibération d'aujourd'hui, on ne peut faire abstraction du coût total de l'étude préliminaire, des frais de fonctionnements annuels et du coût du futur centre à construire ou à aménager. Il s'agit de montants importants. Malgré la noblesse de la tâche envisagée, des réticences sont ressenties sur la bonne adéquation de la démarche finale.

Un autre membre de la Commission reste dubitatif sur l'efficacité de la démarche. On risque d'engager beaucoup de moyens pour peu de résultats. Autant utiliser ce qui est à notre disposition, les salles paroissiales, les lieux de rencontre existants, etc., pour développer à moindre coût des centres de quartier de proximité, plus en adéquation avec l'étalement de Pully du lac à La Rosiaz.

Vote de la Commission et signification de son vote :

Le Président rappelle à la Commission que le postulat Bolognini-Rinsoz reprend de facto le point du programme de législature visant à « analyser les attentes pour un centre socio-culturel et inventorier les activités existantes et les synergies possibles ». Il s'agit donc d'un vote sur une étude et non sur une réalisation, elle-même assortie de l'adjectif « éventuelle ». Une fois réalisée, cette étude sera présentée par la Municipalité au Conseil, qui pourra ainsi se faire une idée plus claire de l'opportunité de passer à un stade ultérieur de réalisation.

Au vote sur la prise en considération du postulat amendé, les résultats suivants sont enregistrés : cinq voix pour ; trois voix contre ; une abstention.

Recommandation de la Commission au Conseil communal :

En conclusion, la Commission ad hoc du Conseil communal de Pully recommande au Conseil communal de Pully de prendre en considération le postulat amendé Bolognini-Rinsoz en vue d'une étude visant à créer un centre d'animation socio-culturel à Pully (création éventuelle).

Pully, le 7 mars 2012

Christian Polin
Président de la Commission ad hoc